

Convictions

Bulletin de l'Association

MichelROCARD.org



n° 56 - JUILLET-AOUT 2023

La presse et l'esprit public

Lorsqu'il était président de la commission de l'éducation et de la culture du Parlement européen, Michel Rocard est intervenu à différentes reprises sur les questions touchant à la presse, à la liberté et à la qualité de l'information. Facebook et Twitter en étaient à leurs balbutiements et les réseaux dits sociaux n'étaient pas devenus les principales sources d'information d'importantes fractions de la population, notamment dans la jeunesse. La combinaison d'influence que permet la propriété de médias audiovisuels et de presse écrite s'observait surtout Outre-Atlantique et Outre-Manche.

Par la suite, en 2008, il a donné une conférence devant un public professionnel sur le thème "La crise du sens, de l'interprétation, de la presse et des médias". Il cite des exemples de "papivores" - comme on disait dans les années 70 -, Marcel Dassault et Robert Hersant qui appartiennent déjà à un passé révolu. Il aurait pu évoquer Silvio Berlusconi, qui s'est formidablement appuyé sur sa mainmise audiovisuelle pour conquérir le pouvoir, ou plus ancien encore, dans l'entre-deux-guerres, le parfumeur François Coty, actionnaire du *Figaro*, mais qui avait lancé *L'ami du Peuple* pour développer une idéologie franchement xénophobe et antisémite, tout en soutenant par ailleurs des milices d'extrême-droite comme l'Action française ou le Faisceau. Et si ses chemins avaient croisé ceux de Vincent Bolloré, c'était plus à propos des infrastructures portuaires africaines que de l'univers de la communication.

Même parcellaires et datées, ces considérations sur les dévoiements en matière d'information et d'esprit public auxquels conduit une logique uniquement financière ne nous paraissent pas dépourvues de résonance avec l'actualité. Et nous avons choisi de les publier pour exprimer notre solidarité avec les journalistes du *Journal du Dimanche*, qui ont engagé un combat digne et courageux pour éviter qu'un titre reconnu ne devienne une officine hanouno-zemmouriste...



(...) Un troisième élément est l'hyperconcurrence que se font les médias. La théorie des jeux a intégré la notion de

« bruit ». Cette notion de bruit qualifie assez bien l'ambiance qui est la nôtre, ambiance des écrits, et naturellement aussi sonore et visuelle. Chacun des médias a un problème de survie pour maintenir son audience. Et dans cette ambiance où l'intelligence longue a disparu, où la vitesse exige de répondre à l'instant, et où l'image exige de répondre en termes affectifs et dramatisants, la propension est immédiate à courir après le scoop, quitte à ne pas prendre le temps de vérifier l'information. Le plus bel exemple demeure celui de ce titre du *Parisien*^[1], en 1927 : « Nungesser et Coli sont arrivés aux Etats-Unis ». On apprendra bientôt qu'ils s'étaient noyés en mer. (...) Des faussetés de ce genre, on en a des quantités. La vérification des informations tend à disparaître.

Tous ces facteurs produisent, en se conjuguant, la désuétude, sinon la disparition de l'information et son remplacement par le spectacle. Parce qu'au fond, l'information n'est pas sexy, et elle ne répond pas aux exigences de dramatisation. Le fondateur du *Temps* disait à ses journalistes : « Faites emmerdant ». Pendant trois quarts de siècle, la page une du *Times* était les petites annonces. C'était le refus du sensationnalisme comme éthique journalistique. Éthique battue en brèche par William Randolph Hearst, le Citizen Kane du film bien connu, qui avait eu une bagarre télégraphique avec un de ses correspondants à Cuba, à qui il reprochait de ne rien envoyer de sensationnel. Réponse de ce dernier : « Cuba ne va pas si mal, il n'y a pas de drame, je vous envoie chaque jour des choses que vous ne publiez pas » ... La réponse fut : « Envoyer les images, je fournirai la guerre ».

Dès le début, la presse a eu besoin d'argent, et dès le début, les financiers importants s'y sont intéressés. Au XIXe siècle, le *Temps*, et la première presse écrite en général, expliquait, publiait des documents. Les financiers ont financé une presse où les débats parlementaires étaient publiés textuellement ! Leur raisonnement sur l'art de faire des profits était conforme à l'éthique du *Temps*, éthique qu'ils ont au fond acceptée. Comme d'honnêtes capitalistes, ils cherchaient à gagner loyalement de l'argent sans remettre en question cette éthique. Le révolutionnaire, dans ce domaine, c'est Randolph Hearst. On observe une deuxième étape dans l'histoire des rapports de la presse et de la finance. Il s'agit d'un phénomène d'inégale importance. Il a donné lieu à de grands abus en France, un peu moins dans d'autres pays d'Europe et pas du tout aux Etats-Unis : les financiers ont rêvé de maîtriser la presse pour façonner l'opinion selon leurs intérêts ; c'est le cas de Marcel Dassault et de Philippe Hersant^[2] qui ont cherché à financer la presse avec comme seul biais rédactionnel de servir leurs propres intérêts et d'interdire les vocations de nouveaux concurrents. On n'en est plus là. La plupart des grands financiers, notamment américains, anglo-saxons en général, sont arrivés à la conclusion qu'il est assez illusoire de chercher dans la presse un outil d'orientation de l'opinion. Cela ne fonctionne pas vraiment, d'autant plus qu'il y a de moins en moins d'information.

En revanche, la presse peut, à des conditions scandaleuses et draconiennes, rapporter beaucoup d'argent. On tombe alors dans la dérive qui donne la presse caniveau en Grande-Bretagne, qui donne la presse dite à sensation partout ailleurs. La presse à sensation entend dévorer le marché : elle y est arrivée en Grande-Bretagne, où elle imprime à trois millions, trois millions et demi d'exemplaires tous les jours. Murdoch et Maxwell, qui tirent toute la presse britannique par le bas, sont l'un Australien, l'autre Canadien : ils n'ont rien à voir avec les intérêts stratégiques à long terme de la Grande-Bretagne, qui sont de se découvrir européenne et d'assurer globalement sa sécurité sur le continent ; elle a tout à perdre dans l'aventure de l'isolement. Pour tirer la presse britannique vers le bas, Murdoch et Maxwell développent une europhobie qui devient de la xénophobie. La Grande-Bretagne n'était pas xénophobe jusqu'aux années 70. La toute-puissance de ces magnats de la presse et de quelques autres puissants, notamment Margaret Thatcher, a fait que la Grande-Bretagne est devenue xénophobe. C'est une destruction assez terrifiante de l'esprit public.

La finance est devenue, par voracité capitaliste, un instrument de dégradation pour jouer le bas de gamme : la télé-réalité est typiquement une invention destinée à capter l'attention du public de base, au plus près possible de son insensibilité et de son inculture, le tout pour faire de l'espace et de la pub. Je suis immensément reconnaissant à Patrick Le Lay d'avoir osé dire que son métier consistait à « vendre du temps de cerveau disponible ». Cela renvoie à la pression constante et clandestine (mais bien connue et victorieuse) des annonceurs pour éviter qu'au voisinage des émissions phares comme l'est toujours le journal du vingt heures, il y ait des choses encombrantes qui restent dans l'esprit des auditeurs : l'étranger, les crises, les guerres, les explications lourdes des phénomènes contemporains.

[1] A l'époque, le *Petit Parisien* (NdR).

[2] Probablement Robert Hersant, même si son fils Philippe n'a pas modifié les orientations de son père (NdR).



Texte complet de la conférence de Michel Rocard de 2008



Conférence de 2002 : "L'union européenne, gardienne de la liberté de la presse"

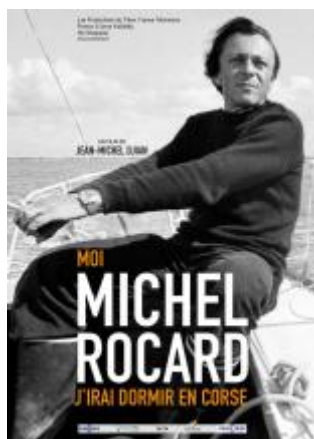
Les vidéos du colloque "Michel Rocard et le Parlement" sont en ligne

Les vidéos du colloque organisé le 19 juin dernier à l'Assemblée nationale, en partenariat avec le Comité d'histoire parlementaire et politique, l'Université Paris-Est Créteil et la Fondation Jean-Jaurès, sur "Michel Rocard et le Parlement" sont désormais en ligne sur notre site. Vous pourrez retrouver les trois tables rondes : Michel Rocard député, Michel Rocard Premier ministre et le Parlement et la vision institutionnelle de Michel Rocard, ainsi que l'introduction et la conclusion de Mme Janine Mossuz-Lavau.

D'autre part, le texte et les illustrations de la communication de Vincent FLAURAUD, maître de conférences en histoire contemporaine (Université de Clermont-Auvergne) sur *Gouverner avec une majorité relative, les gouvernements Rocard, Cresson et Bérégovoy et le groupe parlementaire Union du Centre*, sont également en ligne dans notre rubrique "Analyses".

-  [Pour retrouver toutes les vidéos du colloque](#)
-  [Le texte de Vincent Flauraud au colloque](#)

Poursuite de la diffusion en région du documentaire de Jean-Michel Djian : "Moi, Michel Rocard, j'irai dormir en Corse"



Le documentaire de Jean-Michel Djian sur Michel Rocard poursuit son parcours de diffusion en région :

Vendredi 25 août lors du campus du PS à Blois (41)

Samedi 16 septembre au Megarama de **Besançon (25)** à l'occasion du salon du livre

Jeudi 5 octobre au cinéma des Carmes à **Orléans (45)** en présence de Jean-Pierre Sueur

Dimanche 8 octobre à **Blois (41)** dans le cadre des Rencontres de l'Histoire, à 14 h 45

Samedi 22 octobre au cinéma Émeraude de **Dinan (22)** en présence de

**J'apporte
mon soutien
financier à
l'association**

MichelROCARD.org

**Païement en ligne possible
Vous recevrez un reçu fiscal
(66% de crédit d'impôt)**



Agenda

Vendredi 1er décembre :
**colloque "Michel Rocard ou
une certaine idée de la
politique", Paris, Ecole
normale supérieure**

Ce colloque s'articulera autour de quatre tables rondes :

- Michel Rocard chef de parti (Etudiants socialistes, PSU, PS)
- Mendès, Rocard, Delors : trois engagements singuliers dans la politique partidair
- "Une grande politique ne peut être conduite qu'en référence à une morale" (MR, 2004)
- Du "chantre de l'opinion" au pourfendeur de la "démocratie d'opinion"

Il est organisé en partenariat avec l'Ecole normale supérieure, l'Institut d'Histoire moderne et contemporaine, l'Université Paris-Est Créteil et la Fondation Jean-Jaurès.

Le programme sera diffusé en septembre et les inscriptions seront ouvertes en octobre.

Charles Josselin

Pour nos lecteurs parisiens, ils peuvent d'ores et déjà noter **samedi 14 octobre** au Théâtre 14 à **Paris 14eme** avec Marisol Touraine, Alain Juppé, Bernard Cazeneuve, Olivier Poivre d'Arvor.

Visitez le site
Michel**ROCARD**.org

Le "Dictionnaire de la Guerre d'Algérie" évoque le rapport Rocard sur les camps de regroupement

Publié voici quelques semaines aux éditions Bouquins, un "Dictionnaire de la Guerre d'Algérie" rassemble, sous la direction de Tramor Quemeneur, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thenault, une somme d'articles embrassant l'ensemble des aspects de la guerre d'Algérie. Directrice de recherches au CNRS, Sylvie Thenault revient sur le rapport Rocard sur les camps de regroupement, dont elle a contribué à présenter la réédition, en 2003, aux éditions des Mille et une nuits, sous la direction de Vincent Duclert et Pierre Encrevé.

 *Pour retrouver sur notre site, l'analyse de Fabien Sacriste sur le rapport Rocard*

SUIVEZ-NOUS



Parcours rocardien

Axelle Lemaire : alternatives et affranchissements



Qu'est-ce qu'un parcours rocardien, lorsqu'on n'a pas connu Michel Rocard ? Est-ce la conscience d'être condamnée à rester nostalgique d'une époque politique révolue ? Que vaut de se poser cette question, à l'heure où partout les forêts brûlent, les banlieues se soulèvent, les campagnes désespèrent, les contre-vérités se propagent et l'extrême droite est aux portes du pouvoir ? On me dira que Michel Rocard exhorterait, avec son mélange d'idéalisme persistant et de lucidité amère, à créer une réponse politique alternative. Se souvenir de lui aboutit forcément à révéler en creux l'impuissance contemporaine des socialistes à exister politiquement et collectivement. Je tente néanmoins l'exercice puisque confiance m'a été donnée, en dressant le chemin de mon parcours à la lumière de deux traits qui me semblent caractéristiques de la pensée et de l'action de Michel Rocard : alternatives et affranchissements.

J'ai rencontré Michel Rocard, pour la première et dernière fois, il y a 10 ans, en novembre 2013. En tant que députée des Français d'Europe du Nord, très engagée sur les sujets environnementaux en lien avec ma circonscription, je participais à une conférence sur la « Géopolitique du Grand Nord circumpolaire » organisée par le Cercle Polaire au Campus des Cordeliers, rue de l'École de Médecine à Paris. J'étais nerveuse à l'idée de

le rencontrer. « Mama Mia », avais-je écrit à mon collaborateur parlementaire en apprenant que je prendrais la parole juste après l'ancien Premier ministre. Une seule rencontre donc, suffisante pour comprendre que l'homme qui s'exprimait à mes côtés était parfaitement identique au personnage politique. Il s'était montré érudit, décrivant l'histoire et la géographie de l'Antarctique, l'anthropologie des peuples autochtones, les enjeux géostratégiques, maritimes, industriels dans cette partie du monde. Il était intarissable, débordant de volontarisme politique. Spécialiste du droit international, je partageais sa passion pour le sujet. J'aurais tant voulu que tous les responsables politiques embrassent cette approche universaliste, avec un sentiment d'urgence analogue et le même souhait de construire des communs de l'humanité, comme Michel Rocard avait aidé à le faire pour préserver la zone arctique ! Il s'agissait de la seule réponse à la fonte des glaces à même d'atténuer les conséquences du changement climatique ! Lorsque Ségolène Royal fut nommée Ambassadeur des Pôles, j'espérais qu'elle honorerait la fonction, rendue si noble par Rocard. Secrètement, je me disais que j'aurais adoré exercer le rôle. Mais j'étais trop novice, et je n'ai rien dit.

Plus jamais mon chemin n'a directement croisé celui de Michel Rocard. Mais je l'ai rencontré autrement, sans qu'il ne le sache.

J'étais très attristée par son décès, survenu quelques mois avant la promulgation de la loi pour une République numérique défendue depuis le banc des ministres. Ce texte consacrait un premier chapitre entier à la libre circulation des savoirs, en ouvrant les données publiques, en introduisant le concept de transparence des algorithmes et en officialisant la promotion du logiciel libre. Celui qui avait été le premier grand défenseur politique des libertés numériques en France et en Europe, au moment de se dresser contre le projet de directive européenne sur la brevetabilité des logiciels, savait-il que la loi lui rendait ainsi une forme d'hommage ? Son combat au Parlement européen était reconnu de la communauté des libristes. Michel Rocard voyait dans les logiciels libres une alternative émancipatrice aux positions dominantes des géants du numérique. Il s'était pris au jeu et avait réfléchi et écrit sur la révolution des technologies. Il présentait que derrière les combats des titans se définirait l'élaboration sociale de demain. A cet égard, son programme « République 2.0 Bêta – Vers une société de la connaissance ouverte » préparé pour la campagne présidentielle de 2007 était précurseur et visionnaire. C'est dans cette empreinte que la République numérique a été façonnée. Et puis, Michel Rocard savait-il que j'avais bataillé pour faire entrer les « libertés numériques » dans mon portefeuille ministériel ? Plus tard, c'est sur ce fondement de mon décret d'attributions que je me suis opposée au ministre de l'Intérieur en découvrant, dans le Journal Officiel, un décret passé en catimini pour créer un grand fichier national des Français. Le fond comme la manière ne correspondaient pas à l'idée que je me faisais de la politique et de l'équilibre à trouver entre sécurité publique et libertés individuelles.

J'ai aussi rencontré Michel Rocard à coup de découvertes de son œuvre intellectuelle et politique et de compréhensions progressives concernant ma propre vie personnelle et professionnelle. Il avait à peu de chose près l'âge de mon père. Ce dernier, universitaire et philosophe, intellectuel québécois engagé pour la reconnaissance de l'indépendance nationale de la province canadienne, fut comme Michel Rocard prompt à dénoncer, dans les années 60 et 70, les méfaits du totalitarisme soviétique. Il fallait du courage, alors, pour ne pas s'inscrire dans le courant politique dominant. Dans un contexte tout à fait différent, je conclus moi aussi à l'importance d'entretenir une pensée critique sur l'État, et de toujours se soucier de l'existence de contre-pouvoirs solides en démocratie. On peut regretter que les premières années professionnelles de Michel Rocard ne soient pas mieux connues. C'est lui qui, jeune inspecteur des finances, dénonça les camps d'enfermement pendant la guerre d'Algérie, avec la même force que celle d'une Simone Weil s'insurgeant contre les conditions d'emprisonnement inhumaines. Ce sont ces combats qui ont inspiré mon engagement en faveur des droits humains, en tant que Secrétaire nationale du Parti socialiste, ou encore pour introduire, pendant mon mandat de députée, les crimes de mise en servitude et d'esclavage moderne dans le Code pénal.

De l'héritage familial j'éprouve autre chose : un attachement affectif profond à la langue française, dont la richesse infinie me semblera toujours menacée. Il paraît que Michel Rocard partageait cette crainte. Il avait à cœur la protection des identités locales et j'aime à imaginer que dans son action en faveur de la décentralisation et des départements il y avait là une manière, entre autres objectifs, de reconnaître les particularismes culturels et linguistiques locaux. Il entretenait des liens d'amitiés soutenus avec le Québec et avait compris l'importance de cultiver une relation privilégiée avec la belle province. A contrario, mon premier déplacement officiel en tant que députée, aux côtés du Président François Hollande, fut pour moi un déchirement, lorsque je compris que l'avion présidentiel qui nous menait au Canada nous déposerait d'abord en Alberta pour soutenir les producteurs de gaz de schiste, avant de s'arrêter au Québec. C'était là une entorse historique et diplomatique lourde de sens pour les amis du Québec et la cause francophone. Je me sentais bien seule, face aux conseillers du Quai d'Orsay furieux d'entendre mes critiques. J'aurais préféré leur raconter l'histoire de mon cousin capitaine de briseur de glace sur le

fleuve Saint-Laurent.

J'ai aussi tiré de mes lectures politiques et de ma courte expérience de députée et de ministre la conviction que la démocratie ne se décrète pas mais s'expérimente au quotidien. En ce sens, l'ingénierie de la concertation citoyenne mise en œuvre autour de la loi pour une République numérique se voulait une expérimentation au sens rocardien du terme, conçue pour tester une méthodologie et des outils afin d'améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques. Pour répondre à la désillusion et à l'indifférence, je voulais tester une expérience nouvelle, avec comme ingrédient principal un élément généralement absent du dispositif légistique : la confiance. Il ne s'agissait point de remettre en cause le travail des parlementaires et à travers eux le système représentatif, mais bien de tester les aspects plus directs de la démocratie. La méthode a rempli son objectif : une première expérimentation, destinée à être reproduite dans d'autres contextes, améliorée et amplifiée. Michel Rocard aurait sans doute aimé la manière dont cette loi fut adoptée à l'unanimité après avoir été co-écrite en transparence avec des citoyens. C'est dans cet esprit que, depuis, j'appelle de mes vœux une réforme des institutions visant à renforcer le rôle du Parlement et à impliquer plus directement les citoyens dans la vie politique.

Récemment, à l'occasion d'une conférence organisée par la Fondation Jean Jaurès sur « Michel Rocard et le Parlement », je ressentais une forme de soulagement en apprenant que l'ancien Premier Ministre avait refusé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution quand les syndicats étaient unis pour s'opposer à une réforme ou lorsque l'opinion publique se montrait très largement défavorable. Même en temps de crise, le dirigeant politique qu'il fut restait donc à l'écoute et cultivait l'art de la discussion. La méthode appliquée à la situation en Nouvelle-Calédonie s'inscrivait dans une forme de continuum. Je comprenais aussi que Rocard avait imposé, depuis Matignon, la décision (devenue jurisprudence) d'informer le Parlement au moment de l'entrée dans la guerre du Golfe en 1990. Je n'eus pas conçu qu'il en fut autrement et j'avais du mal à intégrer, comme députée, le concept du domaine réservé présidentiel. Il faut dire que j'avais travaillé à la Chambre des Communes pendant cinq ans et observé, depuis le cœur battant de la machine politique britannique, un parlement voter le refus d'entrer en guerre contre la Syrie.

Il paraît que Michel Rocard n'appréciait pas qu'on le pense centriste. De la même manière, j'étais exaspérée lorsque d'aucun estimait que mon expérience au Royaume-Uni et ma double culture nord-américaine suffisaient à faire de moi la parfaite représentante de la 3^e voie blairiste. Je n'aime pas les raccourcis faciles et l'absence de nuances, et n'ai pas beaucoup d'égards pour la théorie du ruissellement de la croissance. Un jour, un journaliste a écrit que j'étais restée fidèle à la 3^e gauche. Il s'agissait d'une erreur, puisque qu'il voulait parler de la 2^e gauche, qu'il avait confondu avec la 3^e voie. J'ai bien ri, pensant qu'il était peut-être temps de fonder une 3^e gauche. Il n'empêche : comme Michel Rocard, j'ai juré allégeance à la social-démocratie européenne. Rocard a effectué ses mandats de député européen avec une grande rigueur, comprenant peut-être que le pouvoir était à Bruxelles moins voyant mais plus puissant. C'était faire œuvre plus utile d'investir l'espace européen que de laisser la technocratie envahir le vide laissé par les responsables politiques. Il aurait pu écrire, me semble-t-il, que la technocratie s'installe bien dans la vacuité politique. Je me sens aujourd'hui orpheline de cette famille.

Comme Michel Rocard, je crois en la nécessité de doter les acteurs économiques de vertus morales et de responsabilités sociétales qui dépassent la seule recherche de la profitabilité. J'estime que l'auto-régulation par le marché n'est pas (du tout) suffisante pour compenser les inégalités et répondre aux défis posés par les limites planétaires. J'ai étudié le projet auto-gestionnaire avant-gardiste de Michel Rocard après avoir écouté les errements idéologiques de l'ancien Premier ministre britannique David Cameron autour de la *Big Society*. J'ai bifurqué professionnellement vers le secteur de l'Économie sociale et solidaire pour le découvrir de l'intérieur, en gardant à l'esprit l'engagement de Michel Rocard comme père politique fondateur de l'alliance entre associations, mutuelles et coopératives. J'ai tenté de disséquer ma propre expérience en tant que directrice de la stratégie et de la transformation de la plus grande association sociale de France pour mieux comprendre les limites du modèle associatif tel qu'il se déploie aujourd'hui, sans pour autant renoncer à voir l'ESS comme une troisième voie crédible et un horizon prometteur. Je continue à penser que le numérique peut aider à donner voix et forces aux sociétaires contributeurs dans les modèles socio-économiques alternatifs. A la Croix-Rouge, j'ai vu le rôle des minima sociaux dans la prévention de la grande pauvreté, et remercié en mon for intérieur Michel Rocard pour sa vision de la solidarité nationale.

Voilà pour le parcours rocardien thématique, fait d'alternatives et d'affranchissements. Reste aussi l'homme et sa méthode. Ceux qui ont bien connu Michel Rocard décrivent des traits de personnalité et des manières de travailler qui m'auraient plus, je pense : les idées avant la tactique, le besoin de comprendre pour démontrer et convaincre, le goût du défi, la maîtrise des dossiers, la croyance en l'émergence de formes de vérité absolue, le recours à

l'humour et au bon mot pour prendre du recul, une sincérité directe, parfois maladroitement autoritaire, le besoin de la forme écrite pour développer la pensée, coucher les choses pour qu'elles restent plutôt que de choisir l'oralité qui n'engage pas.

Alors aujourd'hui, comment se situer, quand le pragmatisme a été érigé en programme politique loin des convictions, et les héritiers auto-déclarés sont nombreux ? Le temps qui passe aide à comprendre qu'en politique l'héritage compte plus que les héritiers, que les grands dirigeants sont ceux qui ont réussi à concilier pensée et action, et que les figures de l'affranchissement sont trop rares pour ne pas devenir universelles. Michel Rocard est comme un grand peintre, il est comme la peinture de son ami Pierre Soulages : chacun peut voir en son œuvre ce qu'il vient y chercher. Pour ce qui me concerne, j'ai puisé beaucoup d'inspiration dans le parcours de Michel Rocard, au point de réaliser que je lui dois plusieurs des couleurs de ma palette.

Axelle Lemaire, ancienne secrétaire d'Etat chargée du numérique, ancienne députée des Français de l'étranger

+ *Article de François Pellegrini sur l'action de Michel Rocard en faveur des logiciels libres*

Une date, un moment...

Michel Rocard et les artistes : entretien avec Michel Fugain



Les relations entre Michel Rocard et les artistes sont encore peu connues du grand public.

Pourtant, la présence à ses obsèques de Michel Fugain, Fabrice Luchini ou Patrick Bruel pouvait étonner.

Il entretenait avec plusieurs d'entre eux des relations, parfois même amicales.

Certains le cotoyent depuis les années 1970 à l'époque où le PS comme Michel Rocard sont en pleine ascension.

Gérard Depardieu, Annie Girardot, Guy Bedos viennent le soutenir à Conflans-Saint-Honorine. La venue de ce dernier deviendra régulière notamment dans le cadre du festival de café-théâtre que crée Michel Rocard à Conflans.

Dans les années 1980 il se rapproche de la jeune génération de chanteurs comme Patrick Bruel ou Jean-Jacques Goldman (voir ci-dessous l'entretien conjoint pour le *Nouvel Observateur* en février 1988).

Par la suite, par l'entremise de son épouse Sylvie Rocard il va aussi cotoyer beaucoup d'artistes en Corse.

C'est le cas de Michel Fugain qui a accepté de nous donner une interview.

Comment avez-vous fait la rencontre de Michel Rocard ?

Avec Michel Rocard nous nous sommes croisés une première fois à Conflans-Sainte-Honorine, ville dont il était maire. Il avait organisé une croisière en péniche avec plusieurs artistes. On a papoté mais sans plus.

J'habitais alors la vallée de la Chevreuse, et j'avais comme voisine Sylvie Péliissier qui avait aussi une maison en Corse où j'ai emménagé à cette époque. On était très copains. Elle me racontait ses histoires avec Rocard, j'étais son confident. Un jour on a vu arriver Michel Rocard dans ce petit cercle d'amis. Il venait habiter chez Sylvie. A partir de là on s'est vus souvent. Elle est ensuite devenue sa femme (en 2004).

Comme Sylvie venait de Corse, elle prenait l'habitude de venir avec lui sur l'île. C'était un vrai bonheur de parler avec Michel. En fait on l'écoutait surtout. Mais il fallait poser les bonnes questions et il m'a laissé penser que je posais les bonnes.

De quoi parliez-vous ensemble ?

J'étais et j'ai toujours été engagé, un artiste ne peut pas être autre chose qu'engagé. J'étais un homme classé à gauche, je me définis comme humaniste. Alors avec Michel, ça nous a valu des discussions passionnantes sur l'histoire, l'Europe. Il a fait un grand article dans Le Monde sur « Amis Anglais, sortez de l'Union Européenne, mais ne la faites pas mourir » (2014). Ce discours il nous l'avait présenté avant la parution de l'article. On parlait beaucoup d'histoire qui nous réunissait tous les deux. J'ai encore dans l'oreille quand il disait : il faut que tu lises « Étude de l'histoire » d'Arnold Toynbee. C'était pour lui l'ouvrage majeur. Je l'ai finalement acheté, mais c'était horriblement ennuyeux.

C'était un mec passionnant, d'une intelligence extraordinaire, d'une clarté d'esprit incroyable. Grâce à lui, on comprenait tout.

Je garde un souvenir émouvant de lui : je l'ai vu nous voler des cigarettes en regardant si Sylvie ne le voyait pas. C'était un homme à la fois normal et extraordinaire.

Dans ce que j'ai pu écrire, j'ai taillé en pièce mai 68 qui n'a jamais été qu'un secouage de cocotier. Beaucoup de ceux qui y ont participé sont ensuite devenus des publicitaires et ont défendu la société de consommation qu'ils dénonçaient pourtant dans leur jeunesse. Ils sont devenus infréquentables. Mais il n'est sorti que deux hommes et deux intelligences de ce moment-là : Rocard et Cohn-Bendit. Avec lui j'ai fréquenté l'intelligence.

Il avait un regard sur l'actualité qui était très amer. Il utilisait un tas de noms d'oiseaux pour parler des politiciens contemporains, qui le lui rendaient bien d'ailleurs.

Aviez-vous des discussions artistiques ?

C'est un Michel Rocard intime que j'ai connu. Je le vois encore se réveiller le matin et prendre son café.

Je l'ai vu à Paris dans des anniversaires, mais il n'était pas lui-même. Ici il était chez lui. Quand on se couchait tard, il était heureux. Il partait toujours avec un petit coup dans le nez car on boit du bon vin ici. Ça me ravissait de le voir comme ça. Il était léger. Son union avec Sylvie a d'ailleurs quelque chose à voir avec la légèreté.

Il me traitait comme n'importe qui, il n'a pas plus fait de cas que j'étais un artiste. J'étais plus l'ami de Sylvie et je suis devenu le sien. Je ne lui ai pas senti d'intérêt pour la musique. On n'en a pas parlé.

Il côtoyait aussi Jacques Dutronc en Balagne ?

Jacques Dutronc est aussi à Monticello. Donc il s'est présenté à lui. Jacques n'a jamais été de gauche, mais c'est un vieux monument pour une génération. Ils se sont bien entendus autour du tabac, du vin et du whisky.

Quel était son rapport avec la Corse ?

Il n'a pas découvert la Corse avec Sylvie. Il y était déjà venu plusieurs fois, et notamment lors des européennes de 2004. Mais avec Sylvie, il est vraiment venu s'installer de manière régulière ici en Balagne. Il est enterré près de chez nous. Pourtant, ce n'était pas sa mer. Michel, c'était un vieux parpaillot qui aimait naviguer sur l'Océan atlantique. Mais il s'est plu ici et ils ont fini par trouver une maison tout près de chez moi. Il a rencontré le maire de Monticello qui est un vieux socialo et ils se sont bien entendus. Son rapport à la Corse a aussi à voir avec la Nouvelle-Calédonie, sa réflexion sur comment donner sa place dans la République à une île longtemps marginalisée. Les Corses adoraient Michel, alors même que les relations avec l'Etat sont encore un peu tendues. Il leur montrait qu'il connaissait tous leurs problèmes. En Balagne, je n'ai jamais entendu que des propos élogieux de la part des paysans corses. Quel que soit le dossier qu'on ouvrait, il avait de quoi dire et de quoi faire.

Qu'est-ce qui vous plaisait chez lui et que vous ne retrouvez pas chez les autres politiques ?

Je n'aime pas le monde politique, donc il est le seul qui surnage un peu. Il pouvait être empathique, connaissant les problèmes.

Ce qui m'attirait chez lui, c'est son intelligence. Cela tranche avec le nombre de crétins et d'arrivistes en politique. Il est de la famille de Mendès France. Je fais partie de la génération marquée par lui.

Michel c'était Richelieu pour Louis XIII, le Mazarin de Louis XIV. Un jour on lui a dit : « Pourquoi tu te présentes pas à l'Elysée ? » Il nous a répondu : « c'est pas si simple que ça ». Je pense aussi que dans sa tête il se trouvait déjà trop vieux.

Vous étiez donc plus Rocard que Mitterrand ?

Rocard et Mitterrand : ce sont presque deux animaux politiques différents. Mitterrand est un politique à l'ancienne,

capable d'une grande cruauté. Alors que Michel était un homme moderne, il avait plus d'humanité. Mitterrand je ne sais pas s'il a été un bon président, je n'ai jamais vraiment fait le bilan. C'était encore un homme de la guerre. C'était des hommes du passé, alors que Michel était un homme du futur.

Entretien réalisé le 15 juillet 2023, par Pierre-Emmanuel Guigo

Photo : Getty collection

 **Entretien Rocard-Goldman pour Le Nouvel Observateur février 1988**

Conflans, laboratoire des relations de Michel Rocard avec le monde de la culture (entretien avec Claude Quenault)

Dans une précédente newsletter, Claude Quenault partageait avec nous son parcours rocardien.

Responsable de la MJC de Conflans-Sainte-Honorine, il a beaucoup œuvré pour l'animation culturelle de la ville.

Un festival du café théâtre y a été créé et a vu nombre d'artistes majeurs des années 1970 et 1980 s'y produire comme Guy Bedos, Murielle Robin, Marianne Sergent.

Une scène de 80 personnes est devenue permanente sur une péniche, à partir du début des années 1980 et a accueilli toute la jeune scène d'artistes de l'époque

Du côté de la musique, c'est le "Festival des terrasses" qui a été le moment principal. Festival de musique pop, il a accueilli Bernard Lavilliers, Carte de séjour, Hubert-Felix Thiefaine et de nombreux autres artistes.

La mairie de Conflans a aussi participé à la tournée du groupe de rock québécois Offenbach à bord d'une péniche sur l'Oise qui a traversé les communes alentour à la fin des années 1980.

La bonne relation de Michel Rocard avec les artistes se traduisait aussi par leur participation à ses campagnes électorales sur le terrain. Juliette Greco est ainsi venue chanter à un de ses meetings à Conflans et lui prenait plaisir à partager un verre avec les artistes du Festival des terrasses, comme Carte de séjour.

Ces multiples activités culturelles n'auraient pu voir le jour sans le soutien des associations qui se trouvaient réunies au sein d'un conseil local d'animation. Celui-ci réunissait toutes les associations sportives et culturelles afin d'entreprendre des projets transcendant le rôle de chacune. L'activité culturelle était ainsi co-gérée avec la société civile.

Documents

Contre la loi Debré de 1997, Michel Rocard au Sénat sur l'immigration



Quand on évoque le nom de Michel Rocard à propos de l'immigration, la "petite phrase" de 1990, "La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde", est citée *ad nauseam*, avec ou sans le contexte nécessaire à sa compréhension. Mais comme le rappelle Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et grand témoin de notre colloque sur "Michel Rocard et le Parlement", le 19 juin dernier, durant les deux ans et demi où il a siégé au Sénat l'immigration a été un des thèmes importants sur lesquels Michel Rocard est intervenu (avec l'enseignement supérieur et le renseignement).

Alors que le Gouvernement s'apprête à présenter à l'automne une énième loi sur l'immigration, nous avons pensé qu'il serait intéressant de relire ce que Michel Rocard en disait il y a un peu plus de vingt-cinq ans. Naturellement, les données migratoires d'aujourd'hui sont très différentes de celles de l'époque, et c'est pourquoi nous avons aussi choisi de retracer l'histoire de ce moment politique. Il n'empêche que la question des rapports entre la politique et la morale n'a pas disparu. Il peut être utile de relire le sénateur Rocard.

Le 23 août 1996, la police expulsait manu militari de l'église Saint-Bernard, dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, en brisant la porte à coups de hache – une image qui a fait le tour du monde - un peu plus de deux cents « sans papiers » qui s'y étaient installés depuis le début juillet, et qui bénéficiaient à la fois d'un soutien populaire et de l'appui de nombreuses personnalités du monde du spectacle, politique, religieux ou intellectuel. Entre le printemps et leur installation dans l'église Saint-Bernard, ces sans-papiers avaient erré entre divers lieux d'accueil : Théâtre de la Cartoucherie de Vincennes, prêté temporairement par Ariane Mnouchkine, entrepôts désaffectés de la SNCF, église Saint-Ambroise. Comme un très grand nombre d'entre eux relevaient de catégories juridiques qui n'étaient ni régularisables, ni expulsables, compte tenu de leurs liens familiaux en France, un prestigieux Collège des médiateurs[1] s'était constitué pour essayer de trouver une solution raisonnable et humaine en négociant avec les autorités. Las, seule une vingtaine de dossiers présentés par le Collège des médiateurs avait été retenue par le gouvernement et avait bénéficié d'un titre de séjour. D'où le durcissement du mouvement matérialisé par l'occupation de l'église Saint-Bernard.

Après cette éviction fortement médiatisée et qui avait suscité une vague d'indignation, le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, tente de reprendre la main en présentant à l'automne un projet de loi « portant diverses dispositions relatives à l'immigration », deux ans à peine après une précédente loi sur le même sujet, présentée à l'époque par Charles Pasqua. Si le projet de loi Debré prévoit effectivement l'octroi d'une carte de séjour à des étrangers ni régularisables, ni expulsables et présents depuis plus de quinze ans sur le territoire national, beaucoup d'autres mesures durcissent les textes existants : suppression du renouvellement automatique de la carte de résident, allongement de la durée de rétention administration, fichage des empreintes des demandeurs de titre de séjour étrangers à l'Union européenne, etc. Mais ce sont surtout les dispositions de l'article 1er qui font polémique, obligeant toute personne qui héberge un étranger qui n'offre pas de garanties de représentation et qui est donc astreint à obtenir un certificat d'hébergement même pour un court séjour, à signaler à la mairie le départ de son visiteur étranger. Le gouvernement avait maintenu cet article malgré l'avis contraire du Conseil d'État.

Le projet de loi Debré est examiné les 17, 18 et 19 décembre 1996 à l'Assemblée nationale, en première lecture, dans une relative indifférence. Mais lorsqu'il arrive les 4, 5 et 6 février 1997 au Sénat, l'opposition se durcit. L'ancien Garde des Sceaux Robert Badinter sonne la charge parlant de « lepénisation des esprits ». Michel Rocard y défend quelques amendements, relatifs notamment au droit d'asile.

A partir de la semaine suivante, l'opposition s'étend à la société civile. 59 cinéastes publient un « appel à désobéir pour ne pas se soumettre à des lois humaines », se déclarant coupables d'avoir hébergé des sans-papiers et revendiquant d'être jugés à ce titre. Peu après, 155 écrivains soutiennent cet appel et d'autres corporations d'y rallient. Les syndicats ouvriers demandent le retrait du texte. Le 22 février, 100.000 personnes manifestent à Paris

et de nombreuses autres en province. Le 25, à l'occasion de l'examen du texte en seconde lecture à l'Assemblée nationale, des milliers de personnes manifestent à nouveau à proximité du Palais-Bourbon. Le gouvernement mesure l'impasse dans laquelle il se trouve et le président de la commission des lois de l'Assemblée, Pierre Mazeaud, lui sauve la mise en amendant cet article qui cristallisait toutes les oppositions : c'est désormais l'hébergé et non l'hébergeant qui devra remettre ses documents de séjour à la police de l'air et des frontières, et non à la mairie, au moment de son départ. Ce sont les préfets et non plus les maires à qui il incombera de délivrer les certificats d'hébergement. Le 27 février, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi Debré par 113 voix contre 61. Le Parlement européen s'émue de cette situation et vote une résolution demandant aux Etats-membres de faire preuve d'humanité vis-à-vis des migrants. Michel Rocard, qui siège en même temps au Parlement européen puisqu'à cette époque le cumul avec un mandat national était possible, vote cette résolution et s'en fait l'écho lors du débat au Sénat.

Les 11, 12 et 13 mars, le texte revient au Sénat en deuxième lecture. Cette fois-ci Michel Rocard partage avec Robert Badinter la mission de porter la parole du groupe socialiste. Nous reproduisons le verbatim de cette intervention, qui lui donne l'occasion de préciser son point de vue où, citant Emmanuel Kant, il se place au confluent de la politique et de la morale.

La loi sera définitivement adoptée, après commission mixte paritaire, les 25 et 26 mars. Le Conseil constitutionnel censurera deux dispositions, mais l'amendement Mazeaud avait finalement sauvé l'article 1. En toute hypothèse, cette loi aura une durée de vie très brève puisqu'en juin, la dissolution manquée amènera Lionel Jospin à Matignon, et Jean-Pierre Chevènement, nouveau ministre de l'Intérieur, s'emploiera à préparer une nouvelle loi...

Enfin, il est très important de relire ces échanges dans l'esprit et avec les données de l'époque : le 27 février 1997, en pleine séquence parlementaire, l'INSEE publiait un rapport montrant que la proportion d'immigrés dans la population française était quasiment stable depuis vingt ans. Ce n'est évidemment plus la même chose aujourd'hui et il est compréhensible que le discours politique s'adapte à ces réalités nouvelles.[2]

Sénat, 7 mars 1997

2ème lecture du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'immigration

Intervention de M. Michel Rocard

M. le président. La parole est à M. Rocard. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Michel Rocard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de notre débat en première lecture voilà cinq semaines, débat où la vigueur de notre opposition, voire de notre indignation, avait laissé le Gouvernement de marbre, qui aurait pu prévoir le formidable mouvement d'émotion qui allait s'emparer de l'opinion de notre pays devant ce texte ?

Bien sûr, cinquante-neuf cinéastes, suivis de 120.000 pétitionnaires – et non pas quelques milliers, mon cher collègue Demuynck[3] - accompagnés de plus de 100.000 manifestants à Paris le 22 février et plus de 30.000 le 25, auront contraint le Gouvernement à reculer sur l'article 1er, qui avait focalisé sur lui la révolte morale qui s'est si largement exprimée. C'est l'honneur de notre pays qu'il se soit trouvé autant de citoyens pour opposer un non absolu à ce qui était ressenti comme une obligation de délation.

Par l'appel à refuser de « se soumettre à des lois inhumaines » qu'ils ont lancé, les signataires qui sont aujourd'hui plusieurs centaines de milliers ont réaffirmé avec une force de conviction que vous n'avez osé défier davantage, le fondement le plus précieux et le plus spécifique de l'identité de la France : l'attachement aux droits de l'homme.

J'avais espéré que les mêmes raisons qui ont conduit le Gouvernement à modifier l'article 1er le conduiraient, dans la présentation finale de ses intentions, à plus de lucidité et de discrétion. Tel n'est malheureusement pas le cas, monsieur le ministre. Le règlement de compte politique, emphatique et excessif jusqu'à en être, ici ou là, erroné par lequel vous venez d'ouvrir ce débat n'a pas honoré votre cause et ne va sûrement pas contribuer à l'apaisement des esprits ; ce n'était sans doute pas votre intention.

Quant à l'étrange réaction qui vous fait, monsieur le président de la commission, monsieur le rapporteur, rechercher si, dans la très douloureuse histoire de notre pays, il existe, sur le plan de la pure technique juridique de comparaison des lois et indépendamment du contexte historique, des précédents à une législation fondée sur le soupçon, je ne peux que l'attribuer au fait que, justement, vous sentez bien que le bât blesse.

Vous avez évoqué les convenances à ce sujet. C'était au moins ouvrir le débat sur le point de savoir où elles se situent. J'en serais presque à vous en remercier. Monsieur le ministre, depuis août 1789, l'éthique sociale de la démocratie repose sur un principe auquel le philosophe Emmanuel Kant a donné une expression définitive dans cet impératif catégorique : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. »

M. Jean-Pierre Schosteck[4]. C'est valable pour tout le monde !

M. Michel Rocard. Si le pays a été saisi d'une émotion que le Premier ministre a lui-même saluée, c'est parce que des citoyens ont su faire entendre aux hommes politiques que nous sommes que, sur cet impératif catégorique, on

ne pouvait transiger. C'est le grand acquis du débat soulevé par votre projet de loi.

C'est un acquis considérable, et s'il s'est fait contre vous, c'est parce que vous vous êtes obstiné à proposer un texte dont le Conseil d'État vous avait averti, dès octobre, qu'il portait atteinte aux libertés individuelles et à la vie privée. Ce faisant, vous avez choisi délibérément de désobéir à la loi fondamentale de la République, sachant parfaitement que le Conseil constitutionnel ne pourrait que vous censurer. Il est heureux pour la démocratie que ce soit d'abord la révolte morale d'une partie significative du peuple souverain qui vous ait obligé à vous soumettre, sur ce point, à la Constitution de la République. Mais cela juge éthiquement votre loi.

L'amendement Mazeaud, en effet, ne saurait suffire à rendre acceptable une loi qui demeure aussi inutile - tous les outils répressifs existaient déjà - aussi absurde et aussi inadaptée à la situation.

L'article 1er ne représentait qu'un aspect de ses dangers. Votre projet de loi est tout entier inacceptable parce qu'il repose sur la suspicion à l'égard de l'étranger. Dans l'esprit de l'impératif catégorique que je rappelais à l'instant, Kant affirmait « le droit qu'a un étranger, à son arrivée dans le territoire d'autrui, de ne pas y être traité en ennemi et le droit qu'a tout homme de se proposer comme membre de la société ». Ce droit essentiel de tout étranger, fût-il présumé « clandestin », le texte de loi que vous nous avez soumis le méconnaît, en vérité, en chacun de ses articles.

Le nouvel article 1er imposera, vous l'avez reconnu, un fichier national sur les dangers duquel je n'ai pas besoin d'insister car M. Badinter l'a fait excellemment voilà un instant.

Considérons l'article 4, celui-là même qui est censé régler quelques-unes de ces situations sans issues créées par les contradictions des lois précédentes.

Un millier peut-être des « sans-papiers » recevraient une carte de séjour temporaire d'un an. Pourquoi une carte d'un an seulement, monsieur le ministre, au terme duquel le problème se reposera, et non pas une carte de résident de dix ans alors même que toutes les personnes concernées sont inexpulsables selon l'article 25 de l'ordonnance de 1945 ?

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous m'apportiez réponse à une question précise : quelle sera la nature du titre de séjour qui sera accordé aux intéressés ? Sera-ce obligatoirement une carte temporaire « mention salarié » ? J'insiste sur ce point car, si les rares bénéficiaires de l'article 4 n'obtiennent pas de plein droit cette carte de séjour « salarié », on peut prédire, dès aujourd'hui, des conséquences pratiques désastreuses ! A quoi bon des papiers s'ils n'autorisent pas à travailler ? La carte « membre de famille » serait une solution trompeuse car elle nécessite un contrat de travail, et comment obtenir celui-ci quand on n'a pas l'autorisation de travailler ? J'aimerais être clairement rassuré sur ce point.

Autre exemple : le paragraphe 5° de ce même article prévoit que la carte de séjour temporaire sera délivrée à un père ou une mère d'un enfant français de moins de seize ans « à condition qu'il subviennne effectivement à ses besoins ».

Monsieur le ministre, reprenons nos esprits, soyons objectifs et regardons sans arrière-pensée : par définition, les personnes concernées qui demandent ce titre n'ont pas de titre de séjour et n'ont donc pas d'autorisation de travail ! Comment peuvent-elles être en possibilité de prouver qu'elles subviennent aux besoins de l'enfant ? Ne sommes-nous pas ici en pleine absurdité ? L'article 25 de l'ordonnance de 1945 énonçait comme condition « qu'il exerce, même partiellement, l'autorité parentale à l'égard de cet enfant ou qu'il subviennne effectivement à ses besoins ». Pourquoi rendre la situation totalement kafkaïenne ? Comment, en face d'un tel texte, l'étranger ne se sentirait-il pas traité en ennemi ? La seule solution politiquement efficace et éthiquement juste serait de faire ce que toutes les personnes raisonnables vous ont demandé, du collège des médiateurs au président Pierre Mazeaud : donner une carte de résident à toutes ces personnes qui ne sont pas expulsables et que les lois de 1993 ont privées de papiers.

M. Michel Dreyfus-Schmidt^[5]. Très bien !

M. Michel Rocard. Le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, n'avez cessé de prétendre que ce projet de loi combattait l'immigration clandestine mais qu'il ne portait aucun tort à l'immigration régulière. Vous nous l'avez encore rappelé aujourd'hui au moins trois fois¹.

M. Jean-Louis Debré, *ministre de l'Intérieur*. Je vous ai donc convaincu ?

M. Michel Rocard. Pas du tout ! J'allais vous dire que je tiens cette argumentation pour un sophisme, et je vais entreprendre de vous le démontrer.

M. Jean-Louis Debré, *ministre de l'Intérieur*. Vous ne me convaincrez pas ¹

M. Michel Rocard. Vous savez, aussi bien que nous tous, que si beaucoup de Français, hélas, désignent sans honte un homme comme « immigré » simplement d'après son apparence physique ou vestimentaire, aucun Français évidemment ne peut distinguer si l'étranger en question est régulier ou clandestin. De la sorte, à désigner le malheureux « clandestin » comme une grave menace, c'est en réalité de toute personne d'apparence étrangère - même dotée d'une carte d'identité française - que vous contribuez à faire le bouc émissaire de tous les problèmes de la France. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du groupe communiste, républicain et citoyen.*)

Comment pouvez-vous l'oublier : ceux qui font commerce de la xénophobie sont toujours gagnants. M. Pasqua, en 1993, prétendait déjà qu'il fallait aggraver le caractère répressif des lois sur l'immigration pour lutter contre le Front

national. Je vous le demande : avez-vous observé, depuis 1993, un recul du Front national, alors qu'il s'est emparé de quatre municipalités importantes ?

M. Jean-Pierre Schosteck. Vous avez tout fait pour qu'il n'en soit pas ainsi !

M. Michel Rocard. Nous avons tout lieu de croire que votre loi aura le même effet. M. Mazeaud vous l'avait dit dès le début et Mme Simone Veil le répétait ce dimanche même : celle loi est totalement inutile ; il suffisait pour régulariser les quelques cas qu'elle veut bien prendre en compte - mais aussi ceux qu'elle oublie et qui doivent l'être - de recourir aux décrets et aux circulaires.

M. Claude Estier^[6]. Absolument !

M. Michel Rocard. Vous en avez le pouvoir, monsieur le ministre.

A centrer encore une fois le débat sur l'immigration, il y a fort à craindre que la loi Debré n'obtienne les mêmes résultats désastreux que les lois Pasqua : un renforcement des sentiments xénophobes et racistes que l'on veut combattre.

Notre collègue M. Demuynck évoquait à l'instant même à cette tribune le fait que nous nous servirions de ce débat pour faire monter le Front national.

M. Christian Demuynck. Tout à fait 1

M. Jean-Pierre Schosteck. C'est ce que vous avez fait !

M. Michel Rocard. Si c'est ce que vous craignez, il ne fallait pas faire de loi puisque vous disposez déjà des instruments répressifs nécessaires dans l'arsenal juridique français ! (Applaudissements sur les travées socialistes.)

Le pire est que vous avez conservé l'article 4 bis introduit par la fraction extrémiste de votre majorité à l'Assemblée nationale en première lecture. Il est consacré à la seule immigration régulière et son but unique est de faire peser sur le renouvellement de la carte de résident de dix ans, jusque-là automatique, la réserve d'une « menace à l'ordre public » dont l'appréciation est laissée discrétionnairement à l'administration. Cet article livre de facto toute l'immigration non européenne au soupçon et la déstabilise tout entière.

J'aimerais que vous m'expliquiez, monsieur le ministre, en quoi cet article 4 bis ne va pas au-devant des vœux du Front national, dont les leaders n'hésitent pas à affirmer que leur but est de chasser tous les étrangers non occidentaux en refusant le renouvellement de leur carte de séjour !

M. Josselin de Rohan^[7]. Hier, c'était Vichy, aujourd'hui c'est le Front national !

M. Michel Rocard. Si le Front national - Dieu nous en garde ! - parvenait au pouvoir, l'article 4 bis de la loi qui portera votre nom lui permettrait de mettre son projet à exécution sans modification du droit : il suffirait d'instructions restrictives aux services de police. Cela ne peut pas, monsieur le ministre, vous laisser indifférent.

Le Président de la République, l'autre dimanche, mettait en garde contre l'« angélisme ».

M. Philippe François^[8]. Il avait raison !

M. Michel Rocard. En vérité, c'est vous qui vivez dans le rêve si vous vous aveuglez au point de ne pas voir la portée réelle de votre loi. En vérité, c'est nous qui sommes réalistes...

M. Jean-Pierre Schosteck. C'est nouveau !

M. Michel Rocard. ...en vous rappelant qu'il n'y a qu'un seul chemin pour les démocrates : il s'agit de se tenir fermement accroché à un seul credo, celui du respect de l'autre, fût-il étranger, celui des droits de l'homme, fût-il « clandestin », selon ce mot terrible dont André Frossard - et oui, André Frossard ! - écrivait en 1993, dans Le Figaro, qu'il ne supportait pas de le voir employé pour désigner un être humain.

Si nous voulons lutter sans angélisme mais avec réalisme et efficacité contre la xénophobie, nous devrions tous renoncer à utiliser l'expression « immigration clandestine ». Notre vie politique tout entière se rapprocherait d'un coup de l'impératif éthique de la démocratie. Avez-vous conscience, mes chers collègues, de ce qu'est devenue l'image de la France à l'étranger depuis que nous avons fait semblant de penser que l'immigration était un danger pour la France, imposant toujours plus de lois répressives ?

M. Philippe François. Elle commence à être respectée !

M. Michel Rocard. Je voudrais revenir ici sur la résolution du Parlement européen, qui a été si mal reçue par les plus hautes autorités de l'État.

M. Josselin de Rohan. Elles ont eu raison ! C'est nous qui décidons, et non le Parlement européen !

M. Emmanuel Hamel^[9]. Nous n'avons pas de leçons à recevoir du Parlement européen !

M. Michel Rocard. Voilà un texte de résolution, qui ne fait pas deux pages, qui rappelle diverses atteintes aux droits et à la dignité de la personne humaine commises dans divers pays de l'Union, quatre ou cinq en tout, mais principalement l'Allemagne et la France et qui, dans son alinéa 4, « invite les gouvernements de l'Union à renoncer à toute politique susceptible de renforcer la haine raciale et la xénophobie, le gouvernement français à retirer le projet de loi Debré et le gouvernement allemand à annuler le décret sur le visa des mineurs ». Un point c'est tout, pour le dispositif.

M. Josselin de Rohan. C'est déjà beaucoup !

M. Michel Rocard. Le considérant F, qui vise la France, est une analyse – hélas ! objective - de votre projet de loi, monsieur le ministre, avant la modification de l'article 1er, et cette analyse ne comporte ni dénonciation ni qualification. Il s'agit simplement de l'énonciation de faits.

Mais les plus hautes autorités de l'État, vous compris, se sont permis de s'en prendre à cette résolution et au Parlement européen, qui l'a votée, ...

M. Josselin de Rohan. Eh oui, elles se le sont permis !

M. Michel Rocard. ...dans des termes parfaitement inacceptables et que je ne souhaite pas rappeler ici pour notre dignité collective à tous ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées des Républicains et indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

Ignore-t-on ici que notre pays, la France, est au Conseil de l'Europe signataire des conventions qui donnent compétence à la Cour européenne des droits de l'homme pour juger de ces matières ? Nous avons nous-mêmes décidé d'ouvrir cette compétence. Ignorez-vous surtout, monsieur le ministre, que la Cour de justice des Communautés, qui siège à Luxembourg, est compétente pour juger de la compatibilité de ce texte avec le droit européen ?

Avec cette résolution, le Parlement européen agit pleinement dans l'exercice de ses responsabilités. Il vous annonce ce qui risque fort d'arriver à votre loi dans l'avenir proche. En l'insultant, vous avez lourdement aggravé votre cas dans l'hypothèse de contentieux futurs.

Car cette Cour n'est compétente que par la décision de la République française, qui a signé le traité lui accordant cette compétence. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Paul Masson^[10], rapporteur. Pas du tout !

M. Michel Rocard. Vous n'avez pas aimé, monsieur le ministre, l'image que l'assemblée européenne vous renvoie de ce que vous faites.

Mais attention, ce qui est ici atteint dans sa dignité, ce n'est pas seulement un gouvernement de la République, ...

M. Josselin de Rohan. Vous avez voté contre la France, voilà ce que vous avez fait !

M. Michel Rocard. J'ai voté contre une mauvaise loi et pour la dignité de mon pays ! ... ce qui est ici atteint, c'est aussi la réputation même du pays, la France, qui a le plus fortement contribué à proclamer justement l'universalité des droits de l'homme, au nom desquels, principe français, le Parlement européen délibère et vote comme vous venez de l'entendre.

Mes chers collègues, cette loi est inutile, mais elle est aussi nuisible parce qu'elle égare les Français sur la réalité. C'est notre devoir d'hommes politiques de redire sans relâche à nos concitoyens que l'immigration clandestine n'est pas un danger pour la France.

M. Josselin de Rohan. Vous, vous la légitimez !

M. Michel Rocard. Les chiffres sont, sur ce point, parfaitement convaincants, et nous devons les faire connaître.

L'immigration n'est aucunement une menace qui pèserait sur nous, et seuls les démagogues prétendent le contraire. Il n'y a pas plus de 100.000 étrangers se fixant régulièrement en France chaque année, alors que 60.000 à 80.000 en repartent dans le même temps. Et l'immigration irrégulière - vous le savez tous, nos services de police en ont fait état - ne dépasse guère 30.000 personnes par an. Il faut répéter que, pour un pays de près de 60 millions d'habitants, et qui reçoit environ 100 millions de visiteurs par an, il est pratiquement impossible de descendre plus bas !

M. Jean-Pierre Schosteck. Excusez du peu !

M. Josselin de Rohan. Vous légitimez l'immigration clandestine !

M. Jean-Louis Carrère. Vous n'avez pas la parole, monsieur de Rohan.

M. Michel Rocard. Si problème il y a, pourtant, aux yeux de beaucoup de nos concitoyens, c'est parce qu'une partie importante des étrangers non européens vivant en France a été conduite à se concentrer dans les banlieues des grandes villes. A ce problème, votre loi n'apportera pas la moindre réponse. Il y faut une grande politique de la ville, une grande politique d'urbanisation et, surtout, une grande politique de l'emploi.

Monsieur le ministre, vous ne renoncerez pas à votre loi, je le sais bien.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'Intérieur. Non !

M. Michel Rocard. Souvenez-vous, pourtant, que sa seule chance de passer à l'histoire, c'est d'avoir cristallisé contre elle un formidable réveil civique. (M. Christian Bonnet s'esclaffe.) Si vous aviez su l'entendre véritablement, vous auriez retiré votre texte. Alors, vous seriez vous-même passé à l'histoire de la République, du côté non de ce qui l'affaiblit mais de ce qui la renforce et la refonde. Je regrette qu'il n'en aille pas ainsi. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes et sur les travées du groupe communiste, républicain et citoyen.*)

[1] Parmi eux, Laurent Schwartz, Paul Ricoeur, Pierre Vidal-Naquet, Léon Schwartzenberg, l'amiral Sanguinetti, Ariane Mnouchkine, Stéphane Hessel, Lucie et Raymond Aubrac, Noël Copin, Mireille Delmas-Marty, Pierre Lyon-Caen, Paul Bouchet, Jean-Michel Belorgey...

[2] <https://www.universalis.fr/evenement/7-27-fevrier-1997-mobilisation-contre-le-projet-de-loi-sur-l-immigration/>

[3] Sénateur RPR de Seine-Saint-Denis

[4] Sénateur RPR des Hauts-de-Seine

[5] Sénateur PS du Territoire-de-Belfort

[6] Sénateur de Paris, président du groupe socialiste au Sénat

- [7] Sénateur RPR du Morbihan
- [8] Sénateur RPR de Seine-et-Marne
- [9] Sénateur RPR du Rhône
- [10] Sénateur RPR du Loiret

Photo : marche commémorative de l'expulsion de l'église Saint-Bernard en 2022

S'ABONNER

MODIFIER VOTRE ABONNEMENT

CONSULTER LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS

SE DÉSINSCRIRE

Convictions est édité par l'Association MichelRocard.org. Directeur de la publication : Pierre Pringuet. Conception, réalisation et routage : APHANIA. Copyright : MichelRocard.org. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004, modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous à Association MichelRocard.org (12 Cité Malesherbes - 75009 Paris) ou écrivez à contact-asso-michelrocard@alyas.aphania.com